

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-2/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022833-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VEAU Véronique

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : GOUHOURY Pascal

OBJET : Adoption des statuts modifiés de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "La Ferme du Buisson".

Le Conseil départemental est membre fondateur de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) "La Ferme du Buisson" dont les statuts ont été approuvés par le Conseil général le 19 décembre 2011 et arrêtés en Préfecture le 19 mars 2012. Le présent rapport propose au Conseil départemental d'adopter les nouveaux statuts de l'EPCC « La Ferme du Buisson » et d'autoriser leur signature par le Président du Conseil départemental.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L 143-1 et suivants du CGCT relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle,

VU la loi n° 2006-723 en date du 20 juin 2006 relative à la création des Etablissements Publics de Coopération Culturelle,

VU le décret n° 2007-788 en date du 10 mai 2007 relatif à la création des Etablissements Publics de Coopération Culturelle,

Vu la délibération du Conseil Syndical du Val Maubuée en date du 17 Novembre 2011, demandant la création de l'EPCC « La Ferme du Buisson »,

Vu la délibération du Conseil général en date du 19 décembre 2011, demandant la création de l'EPCC « Ferme du Buisson »,

Vu la délibération du Conseil départementale en date du 15 juillet 2021 relative à la désignation de représentants élus départementaux au sein de l'EPCC « La Ferme du Buisson »,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article n° 1 : d'approuver les nouveaux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « La Ferme du Buisson » tels que joints en annexe à la présente délibération.

Article n° 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne